



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

DIRECTION DES SERVICES AUX HABITANTS
PÔLE ETAT CIVIL

ARRETE

Portant délégation de fonctions pour la célébration des mariages

à **Madame Norah ARKAM**

362/SG/2026

Le Maire de la Ville de Rixheim,

VU les articles L.2122-18 et L.2122-32 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à **Madame Norah ARKAM née MERAH, Conseillère Municipale,**

Arrête :

ARTICLE 1

Délégation de fonctions d'officier de l'état civil est donnée à **Madame Norah ARKAM, née MERAH, Conseillère Municipale,** de nationalité française, pour la célébration des mariages pour une durée de 12 mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Rixheim, et ampliation sera adressée à :

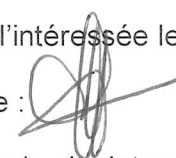
- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Procureur de la République de Mulhouse,
- Dossier service du personnel,
- Secrétariat Général,
- Dossier mariage, Direction des Services aux Habitants, Pôle Etat Civil

Fait à RIXHEIM, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Catherine MATHIEU-BECHT

Notifié à l'intéressée le : 18/09/2026

Signature : 

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le : 21 SEP. 2026